

PROJET COMPTE-RENDU

Compte-rendu de la Réunion Publique du 24 septembre 2025 par le Conseil de quartier Bel-Air Nord à l'école élémentaire Marsoulan, 19 rue Marsoulan, 75012

Bel-Air Nord - Parlons de notre quartier : Accessibilité, commerces, équipements publics

Les prises de paroles des Conseiller.ères de quartier et des intervenant.es s'appuyaient sur une présentation en ligne sur la page paris.fr du conseil de quartier.

Les intervenant.es à cette réunion :

- Les Conseiller.ères de quartier de Bel-Air Nord
- Le Groupement d'intérêt économique : Martin Lorenzini, Manager Commerce au GIE
- Mairie du 12^e et Ville de Paris : Laurence Délépine, Directrice Générale Adjointe en charge de l'Espace Public à la Mairie du 12^e et Dominique Leborgne, Chargé de mission Politique de la ville

I. Présentation du Conseil de Quartier et de la Réunion Publique

Fabienne Stochement, secrétaire du Conseil de Quartier de Bel-Air Nord présente succinctement le Conseil de quartier et le sommaire de la réunion publique.

Quentin Foucal, Directeur de la Vie Associative et Citoyenne du 12^e complète en précisant le contexte de réserve électorale dans lequel s'organise la réunion publique. En effet, à compter du 1^{er} septembre 2025, la communication municipale est particulièrement encadrée par le code électoral. Ainsi, la Ville a interdiction de promouvoir ses réalisations ou sa gestion. Est autorisé la seule information technique, objective et neutre, Tous les agents et tous les supports de communications sont concernés.

Fabienne S. remercie les Conseiller.ères de quartier, présents et excusés, pour leur travail, en lien avec le pôle démocratie locale. Elle effectue également des remerciements plus précis pour Naomi et Colombine, deux nouvelles conseiller.ères de quartier investies notamment dans les animations du CQ.

Dans le 12^e arrondissement, il y a 7 quartiers donc 7 conseils de quartier rattachés au pôle démocratie locale de la mairie du 12^e. Ces CQ sont constitués de 30 membres habitant.es tirés au sorts et bénévoles, complétés par des associations. Au sein du CQ de Bel-Air Nord, 3 associations ont rejoint le CQ au titre d'Invités permanents, avec des droits de vote lors des assemblées générales, ayant lieu 1 fois tous les mois/2 mois. Y sont votés les budgets des CQ (fonctionnement – 3306€ par an, et investissement – 8264€ par an), prises les décisions et décidés les projets et animations. Il y a un.e secrétaire (Fabienne Stochement) et un.e trésorier.ère (Martine Egon, nouvellement élue) par CQ. Le CQ Bel-Air Nord s'organise en commissions, qui seront présentées dans la partie suivante.

Les conseils de quartier sont renouvelés tous les 3 ans, le prochain étant en décembre 2026. D'ici là, les personnes intéressées peuvent rejoindre le conseil de quartier en tant que Membres Associé.es. Une feuille était mise à disposition pour s'inscrire durant la réunion. Il est également possible de s'inscrire ici : <https://mairie12.paris.fr/pages/tout-connaître-sur-les-conseils-de-quartier-10244>

Commission animation :

Andrée Lekraye, habitante depuis plus de 30 ans du quartier, présente la commission animation du CQ, qui s'illustre notamment par ces événements :

- Fêtes du printemps (au kiosque Courteline, jardin Debergue, cabane Maurice Ravel...) et les orchestres 2 fois par an au kiosque Courteline. La prochaine animation aura lieu le 4 octobre à 15h au Kiosque Courteline avec l'orchestre Sforzando.
- Fête de Noël au kiosque Courteline
- Circul'livre, le 1^{er} samedi de chaque mois de 11h à 12h30 : besoin de bénévoles
- Fête de fin d'année chaque année au CISP Maurice Ravel le 5 décembre à 19h30 > la communication est à venir.

Les communications des événements et animations du CQ se font par les réseaux sociaux de la Mairie du 12^e, sa Newsletter et les panneaux dans le quartier.



Commission inter-conseil de quartier du Cinéma Itinérant :

Martine Egon, habitante du quartier, présente le Cinéma itinérant : chaque quartier du 12^e présente un film en plein air via la commission du cinéma itinérant. En 2024, la programmation a été modifiée du fait des JOP et a été en lien avec la thématique du sport sur le site de festivité des JOP. L'année 2025 a également été impactée par l'incendie de la Mairie, empêchant les CQ d'accéder au matériel du cinéma itinérant qui y est stocké. Le conseil de quartier a pu faire des diffusions de film à la piscine Jean Boiteux en 2024 et au Théâtre 12 du CPA Maurice Ravel.

Commission solidarité :

Le CQ BAN organise une action phare par an sur le thème de la solidarité comme par exemple entre autres :

- La collectes de produits d'hygiène
- La distribution auprès de différentes associations (Samu social, La bagagerie) ou auprès des étudiant.es de la Sorbonne
- L'achats de denrées ou de matériel (Petites sœurs des pauvres, Hôpital Trousseau, aliments pour animaux etc.)

Certain.es membres du CQ participent également au Conseil des seniors. C'est une Instance consultative et de proposition citoyenne visant à l'amélioration de la qualité de vie des seniors. Le conseil alerte sur des dysfonctionnements, des souhaits et vise à l'organisation d'activités ludiques et à porter la parole des seniors dans l'arrondissement. En 2023, le Conseil des seniors a organisé une grande enquête auprès de 2500 seniors, comptabilisant

800 réponses. Ainsi, cette enquête a suscité un grand intérêt des services de la Mairie du 12^e et de la Ville de Paris qui ont demandé des présentations de cette enquête auprès des agent.es de la Ville. La Maison Des Solidarités (ex EPS12) a donné suite à cette enquête en se rapprochant du Conseil de seniors qui participe désormais à certaines de leurs réunions pour porter la parole des seniors et pour adapter leurs services (exemple, sur le sujet de l'encombrement des services d'urgence par les seniors).

La MDS, qui souhaite porter toujours plus d'information auprès des seniors, organise une fois par mois des présences sur le marché de Reuilly pour informer sur ce qui existe comme services aux seniors dans l'arrondissement.

Les CQ ont également participé aux marches sur l'hyper accessibilité.

Commission espace public :

Muriel Brulé, Conseillère de quartier en charge de l'espace public et de la propreté au sein du CQ, revient sur les actions phares du CQ en termes d'espace public, avec notamment :

- La participation à des marches avec la Direction de la Police Municipale de Paris sur le quartier sur les thèmes de la propreté, de la sécurité et de l'espace public pour faire remonter les points de vigilance (exemple : Boulevard Picpus, noisettes sur le sol...)
- La participation aux marches pour le PLU bioclimatique de Paris.
- La participation aux marches pour le dispositif Embellir Votre Quartier, avec un temps fort à venir après les prochaines élections municipales pour le suivi de l'opération par le Conseil de quartier. Ce dispositif aura été l'occasion de discuter des CQ avec le collectif habitant.es de la rue Lasson et les élu.es en charge de ces délégations à la Mairie du 12^e. Ainsi, après discussions, le dispositif EVQ a intégré la demande du CQ de ne pas faire de report de circulation sur la rue Lasson. La CQ a également participé à EVQ Nation-Picpus, dont une partie du quartier de BAN est intégrée dans le périmètre du dispositif.
- La participation au Conseil de Sécurité de Prévention de la Délinquance, devenant ensuite le Groupe de Partenariat Opérationnel. Ce dispositif a été très apprécié des CQ, avec une prise en compte des remontées faites, notamment sur le secteur de la Brèche aux loups.
- Est rappelé l'utilisation possible de l'application municipale « Dans ma rue » pour les signalements d'encombrants etc.

Commission végétalisation :

Bruno Labat revient sur les participations au CQ en faveur de la transition écologique, dont l'intégration est indispensable pour toutes et tous aussi bien dans le domaine du travail, de la vie de famille, des loisirs.

La Porte de Vincennes reste selon le CQ l'angle mort du 12^e arrondissement. Il constate qu'il est difficile d'influencer sur les règles d'urbanisme mais qu'il est possible de mettre en place des choses concrètes avec par exemple la proposition par le CQ d'un dossier pour végétaliser des sites du quartier (rue Fernand Foureau, Av. Courteline, Av. de Saint Mandé).

Le CQ déplore que des jardinières n'aient pas été mises en place aux pieds des arbres du quartier.

II. Les commerces dans le quartier

Martine Egon, conseillère de quartier, introduit la thématique des commerces dans le quartier. En effet, le conseil de quartier a pu réaliser un diagnostic sur le quartier concernant la vacance des commerces et leur accessibilité pour les publics PMR entre autres, par la réalisation de marches. Ainsi, le quartier BAN abrite peu de commerces vacants. Après comparaison entre l'ensemble du quartier de BAN et plus précisément le secteur de la Porte de Vincennes, le CQ a pu observer un déficit de commerces et d'espaces de vie. Les chiffres issus du diagnostic des CQ sont diffusés sur le PPT :

	BAN	Quartier Pt Vincennes
Nbr commerces	433	64
commerces vacants	47	14
	10%	22%

	BAN	Quartier Pt Vincennes + bld Soult impair
tous commerces	433	84
Alimentaire	58	8
	13,39%	10,50%
restaurant/bar	50	4
fast food	12%	4,70%

Les conseiller.ères de quartier interrogent donc le GIE et la Mairie du 12^{ème} sur les points suivants :

- EPI (Commerce lumineux sur le cour de Vincennes) : qu'est-ce que va devenir ce commerce ?
- L'ED est fermé cour de Vincennes : ce commerce fermé va-t-il être remplacé ?
- Qu'est ce qui va s'installer dans le bâtiment en construction en bas de l'escalier rue de la Voûte ?
- Quelles sont les règles de loyer et des baux des commerces ?
- Qui sélectionne les activités des commerces ?
- Quelle est la marge de manœuvre pour les négociations des prix – certains commerces sont vides, pourquoi ne pas avoir gardé les locataires précédents avec un loyer moindre ?
- Quel est le prix du m² pour les locaux détenus par les bailleurs sociaux en comparaison au privé ?

- Comment fonctionnent les préemptions sur les locaux commerciaux ? Le CQ trouve que les loyers restent chers comparé au privé (petits propriétaires), écart trop faible, quelles garanties pour les commerçants ?

Martin Lorenzini, du Groupement d'Intérêt Economique de Paris Commerces, intervient pour présenter le rôle du GIE, permettant de faciliter la commercialisation des commerces des bailleurs sociaux sur Paris et ainsi faire un sorte qu'un.e commerçant.e, une association, un.e artisan, puissent avoir une porte d'entrée et un accès à un panel complet de tout ce qui lui est offert sur Paris. Paris Commerces est divisé en trois sociétés : la Société d'Economie Mixte, spécialisée dans la revitalisation du commerce et de l'artisanat de proximité, la Foncière et le GIE. Il assure la commercialisation des locaux commerciaux des 3 bailleurs Paris Habitat, RIVP et Elogie-Siemp.

Les objectifs du GIE sont de :

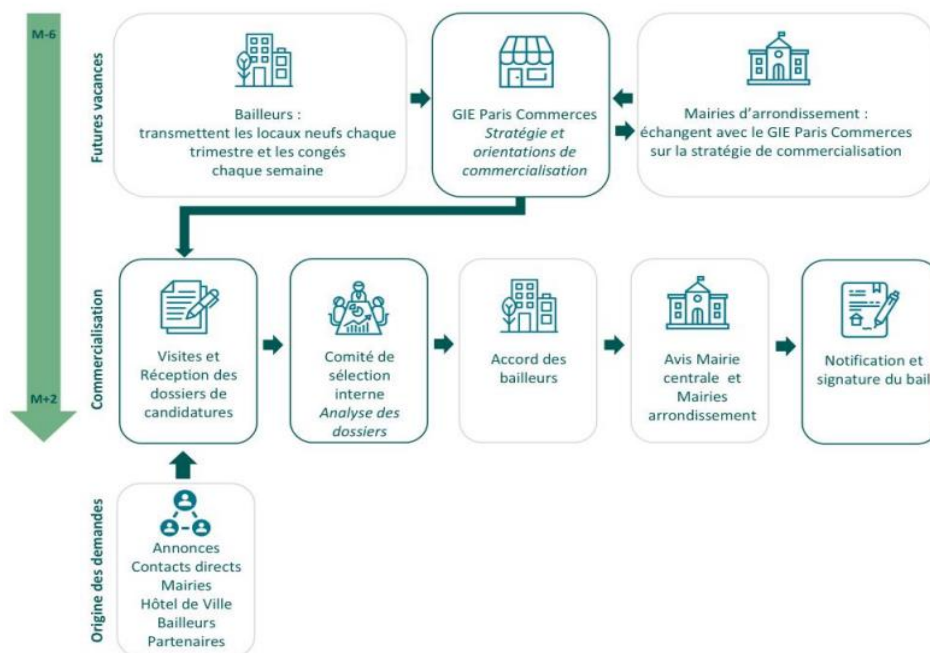
- Lutter contre la vacance commerciale, dynamiser les pieds d'immeubles,
- Diversifier les activités,
- implanter des activités et services de proximité utiles aux habitant.es.

Il met donc en valeur des activités de proximité et responsables, durables, des artisans, le secteur de la santé, des associations etc.

Le GIE détient un parc de 300 locaux à louer sur tout Paris, attribués après discussions lors de commissions d'attribution hebdomadaires, avec le bailleur pour avis, la mairie centrale et d'arrondissement pour connaître la volonté en termes d'attribution des locaux. Le GIE fixe les prix des loyers avec les bailleurs, raisonnables et diversifiés selon les activités :

- Commerces : 367€/m²
- Artisanat : 355€/m² (hors programmes spécifiques)
- Bureaux : 336€/m²

Le processus d'attribution peut donc se résumer comme suit :



Concernant l'accessibilité, tout local recevant du public doit être accessible de l'extérieur à l'intérieur, et les aménagements en conséquence doivent être fait par le bailleur détenant le local, qui doit obligatoirement fournir au locataire un local conforme à la destination spécifiée dans le bail commercial.

Les locaux d'activités ne recevant pas du public (exemple : bureaux) ne sont pas soumis à une obligation de mise en conformité aux normes légales ou réglementaires.

Pour ce qui est du secteur de Bel-Air nord, les orientations pour le quartier concernant les commerces sont de :

- Lutter contre la vacance commerciale et implanter des activités commerciales de qualité et abordables
- Maintenir et développer les activités artisanales
- Développer de l'offre paramédicale et médicale (secteur 1)

Dans le quartier actuellement, 14 locaux types commerces sont actuellement à louer chez les bailleurs, de 18 à 197m² aux loyers compris entre 140 et 530€/m² HTHC annuel.

12 activités ont été implantées en 2025 (6 commerces et artisans, 1 cabinet d'infirmiers, 3 associations et 2 activités tertiaires de bureaux).

Les questions et interventions du public pour la thématique des commerces :

1. Est-ce que le GIE a des frais de gestion ?

Le GIE : Il n'y a pas de frais sur la commercialisation. Le GIE demande un dossier aux déposant.es de demandes, sans commissions ou frais demandés. Le GIE s'occupe de la commercialisation, la gestion est faite par le bailleur. Une commission est faite une fois par semaine pour traiter les dossiers récoltés par tous les managers de la structure pour les locaux vacants. Les choix se feront en fonction des choix des partenaires et de l'intérêt pour la ville et le quartier, la solidité financière et l'émission d'un avis, envoyé pour accord à la mairie d'arrondissement, la mairie centrale et au bailleur. S'ensuit la rédaction du bail qui sera transmis au bailleur, qu'il fera signer au commerçant.e lors de l'état des lieux et qui prendra ensuite en charge la gestion.

- 2. L'association de commerçant.es de la rue du Rendez-Vous prend la parole et dit apprécier le partenariat effectué avec le GIE : l'association a en effet été consultée pour l'attribution de baux commerciaux dans la rue du Rendez-Vous. L'association déplore un manque de réglementation sur les baux commerciaux et espère qu'un jour cela se fera, pour avoir un plafond fixe sur le prix des loyers, causant la fermeture de beaucoup de commerces selon eux. La rue du Rendez-vous est en effet très cotée, avec des baux très disparates : modérés pour des commerces anciens et très importants pour des commerces récents et de grandes superficies (allant jusqu'à 3700m²). Ce qu'il faut regarder c'est la superficie et l'état du local. La loi de non concurrence ne permet pas de faire baisser les loyers pour les baux, même détenus par des bailleurs.**

Le GIE : Concernant la question de l'encadrement du loyer, le GIE représente les bailleurs sociaux. Il y a plus de 7 000 locaux appartenant aux bailleurs sociaux. Ils permettent aux bailleurs de récolter de l'argent pour la redistribuer sur des logements sociaux. Ils ne peuvent pas être baissés puisque cela permet un revenu et un équilibre aux bailleurs, qui en dépensent sur les logements sociaux. L'utilité de préempter est de gérer et avoir une vision et réponse sur les différents niveaux de loyer. Il faut donc trouver un équilibre sur les obligations d'un bailleur.

Le GIE constate beaucoup de vacances dans le privé et des loyers très élevés. L'avantage avec le GIE, c'est que la structure est directement en lien avec les bailleurs sociaux. Si les loyers sont trop hauts, le GIE peut discuter pour obtenir une baisse de loyer avec les bailleurs sociaux, s'inscrivant toujours dans la recherche de l'équilibre et dans la mesure du possible.

3. Jusqu'à quand vont durer les installations RATP place de la Nation ?

Le GIE : la structure ne s'occupe pas de ce dossier, mais sur les panneaux entourant les travaux de la RATP place de la Nation, des éléments de calendrier sont donnés.

4. Concernant le cours de Vincennes, comment est-ce possible de dynamiser le secteur, d'autant plus avec l'installation d'une nouvelle résidence RIVP et des logements étudiants, ainsi que l'ouverture prochaine d'un cabinet d'architecture ?

Le GIE : Une discussion sera bientôt mise en place avec le bailleur pour flécher le nombre de cellules commerciales qui vont être construites et afin de connaître la surface, le type de surface et le type de commerces préférables. Avant toute commercialisation du local précède une visite avec le bailleur pour vérifier les installations. Pour tout complément d'informations, il est possible de se renseigner auprès de la personne en charge du secteur et du 12^e : Pierre-Yves Bouaziz.

5. Comment sont choisis les types de commerces ?

Le GIE détient désormais une certaine connaissance du quartier, ce qui fonctionne ou ce qui ne fonctionne pas, par une vision d'ensemble et des liens avec les acteurs du quartier ainsi que les partenaires (Mairies d'arrondissement, mairie centrale, commerçant.es et associations de commerçant.es), afin de combler les besoins en terme de commerces et d'offre de services dans le secteur.

6. Concernant la rue du Rendez-Vous, une personne informe qu'elle compte environ 80 commerçant.es. C'est donc une rue très commerçante plutôt en extérieure et limitrophe avec Saint-Mandé qui a donc besoin de rester ouverte à la circulation. C'est le cœur du quartier.

III. L'accessibilité dans le quartier

I. L'accessibilité dans le quartier

Les conseiller.ères de quartier interrogent la Mairie du 12^e sur les points suivants :

- Que peut faire la Mairie du 12e pour les commerces privés non équipés en matériel PMR et d'accessibilités ou qui sont non visibles ? Exemple : les cabinets de kinésithérapeutes, les pharmacies etc. Que dit la réglementation sur l'obligation de mises en place de matériel d'accessibilité (équipement en rampes, apport de rampes etc.) ?
- Quelles sont les règles d'attribution des terrasses de la Ville de Paris/de la Mairie du 12e ? Certaines terrasses mordent sur le trottoir, empêchant la circulation des piétons.

Laurence Délepine indique que les commerces doivent appliquer la loi Accessibilité pour tous de 2005 et construire leur dossier d'accessibilité ADAP : les informations peuvent être mises en ligne sur le site Accès libre, pour tout handicap ou besoin d'accessibilité confondu. Les usager.ères peuvent ensuite se rendre sur la plateforme librement, pour savoir si en fonction de leur handicap, les commerces seront accessibles.

Également, des fonds dédiés sont mis en place par l'état, qui doit s'accompagner d'une mise en réseau auprès des commerçant.es du quartier pour faire connaître ce fond. Ainsi, les commerçant.es doivent garantir la mise en accessibilité de leurs équipements et de leurs commerces et faire les démarches nécessaires pour obtenir en amont des travaux et achats ces fonds dédiés.

Concernant les terrasses et leur attribution, une réglementation existe qui est mise en ligne sur la page paris.fr afin de renseigner les commerçant.es sur les différentes réglementations concernant les terrasses et étalages, également à destination des usager.ères et les services de la Ville ; pour avoir accès aux renseignements :

<https://www.paris.fr/pages/terrasses-et-etalages-3516>

Suite aux demandes déposées par les commerçant.es, chacune est étudiée **au regard de la réglementation**. La demande ne peut être déposée que par le **propriétaire ou gérant du fonds de commerce** et doit :

- être **limitée au linéaire de la devanture** (exception pour les dispositifs estivaux)
- être d'une **largeur min de 0,60m et max au tiers de la largeur utile* du trottoir** (ou 50% dans certains cas et notamment si la largeur utile > 5m) (sauf pour les dispositifs estivaux) *largeur utile = largeur sans obstacle
- laisser un **espace de circulation d'au moins 1,60m**, afin de garantir l'accessibilité des cheminements piétons (croisement de personnes en fauteuil roulant ou autres besoins spécifiques d'usager.ères comme les poussettes etc.)

Si la demande est réglementaire, le dossier est transmis aux services partenaires (voirie et Préfecture de Police notamment) - les dossiers sont soumis pour avis aux mairies d'arrondissement via une plateforme et est instruite par l'équipe de l'espace public de la mairie, pour proposition aux élu.es. L'avis est ensuite renvoyé à la Direction de l'Urbanisme, qui établit un arrêté favorable, favorable réservé (avec des prescriptions ou des limitations) ou défavorable.

Les questions et interventions du public pour la thématique de l'accessibilité :

1. Est-ce que la réunion parle également de l'accessibilité en voiture ? également, est-ce que le tronçon de circulation Netter-Bizot va être bouleversé ? Quid des résultats des travaux aujourd'hui ?

Le conseil de quartier répond qu'une réunion sera organisée ultérieurement pour répondre à ces interrogations.

IV. Les équipements publics du quartier

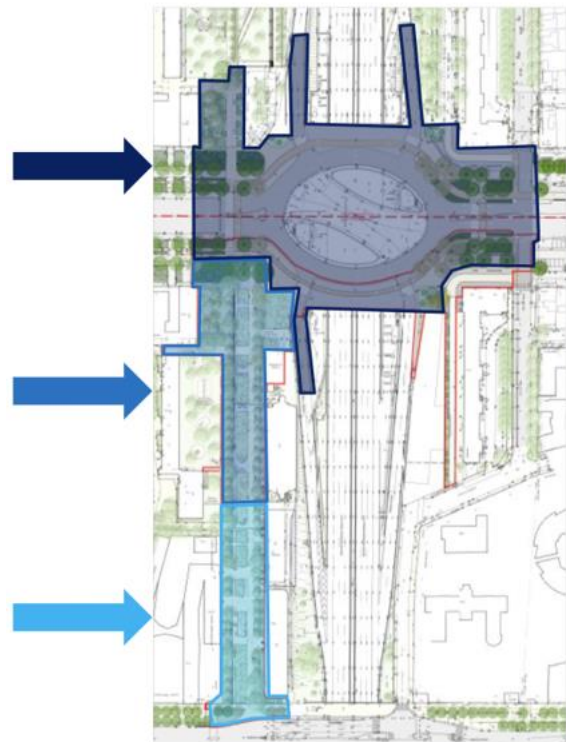
Les conseiller.ères de quartier interrogent la Mairie du 12^{ème} sur les points suivants :

- Quel projet de réaménagement est prévu pour la Porte de Vincennes ?
- En quoi consiste le projet du Boulevard Carnot ?
- Qu'est-ce que l'Ecole bleue, située au 9 rue Bernard Lecache, qui s'est installée récemment dans le quartier ?

Dominique Leborgne apporte des informations sur la ZAC Porte de Vincennes, concernant à la fois le 12^e et le 20^e, dont les travaux sont menés par la SEMAPA, qui est un aménageur de la Ville, avec des aménagements de l'espace public et des équipements de la Porte de Vincennes.

Le sud de la zone sera réaménagé dès octobre 2025 avec l'assainissement et des travaux sur la voirie en décembre 2025 et la réduction à terme de la circulation au profit d'une végétalisation de l'espace.

Ensuite, des travaux remontant au nord à partir du printemps 2026 jusqu'à fin 2026 seront effectués, suivis par les travaux autour du rond-point côté 12/20^e, avec la réduction des voies de circulation pour les voitures et l'aménagement de pistes cyclables sur le rond-point.



Le secteur bénéficiera de l'installation d'un équipement sportif, avec une livraison pour le printemps 2026, comportant un mur d'escalade en construction de 10 à 15 mètres de haut, une salle de dojo en construction et un espace de boxe. Cet équipement profitera aux

habitant.es de la Porte de Vincennes et aux élèves des écoles Léonie Wannet et Robert-Jean Longuet.

L'équipement du 15 boulevard Carnot bénéficiera de l'installation d'une ludothèque de 350m² et hyperaccessible pour tout type d'handicap mobile et visuel avec des travaux commençant dès le printemps 2026.

L'école bleue est une école privée de design pour les étudiant.es en master dont la rentrée se fait en ce moment même et il est émis la possibilité de prévoir une réunion pour la présentation de l'école par la direction. Le bâtiment a été livré et la rue Bernard Lecache a été réaménagée.

Les questions et interventions du public pour la thématique des équipements publics à la Mairie :

- 1. David Téné, un conseiller de quartier, complète à propos de l'Ecole Bleue, dont l'ouverture est le lendemain à la réunion (25.09.25), avec les portes ouvertes prévues le samedi 18.10. 25, en même temps que La Grande Dictée des Conseiller.ères de quartier du 12^e à la Sorbonne Nouvelle. Est prévue entre autre lors de ces journées portes ouvertes une conférence le matin. Ainsi, l'école accueillera 450 étudiants, une vingtaine de classes avec des spécialités telles que l'architecture d'intérieure, le design graphique, le design d'objets. L'installation de l'école fait suite à une réponse à un appel d'offres avec plus de 300 réponses.**
- 2. Un.e participant.e demande s'il y aura un impact sur la circulation du Cours de Vincennes s'il y a des travaux sur le rond-point ?**

Dominique Leborgne : il n'y aura pas d'impact sur la circulation et pas de suppression de voie sur le Cours de Vincennes.

- 3. Un.e participant.e déplore un manque d'entretien sur les bâtiments qui sont délaissés sur la Porte de Vincennes, malgré des signalements sur l'application Dans Ma Rue.**

Fabienne Stochement : Le Conseil de Quartier a fourni des travaux sur la végétalisation de la Porte de Vincennes et s'interroge également sur l'entretien des équipements.

Les conseiller.ères de quartier interrogent les conseiller.ères de quartier sur les points suivants :

- Qu'est-ce que le projet IDEAL de l'Hôpital Pédiatrique et Maternité de Trousseau ?
- Qu'est-ce qui va être installé au sein de l'ancienne Maternelle publique Arnold Netter, 42 Avenue du Docteur Arnold Netter ?

Muriel Brûlé réexplique le contexte de la réserve électorale et prend en charge la présentation de ces deux projets.

Concernant le projet IDEAL de l'hôpital Trousseau, les entrées se feront par l'hôpital Trousseau et la 1ère pierre a été posée il y a peu, annonçant des travaux qui vont débiter prochainement. Cependant, elle déplore une belle bambouseraie rasée sur la surface de l'hôpital pour permettre ces travaux. Ce projet consiste donc en la construction de l'Institut des pathologies du Développement de l'Enfant et de l'Adolescent, et amènera du dynamisme pour le quartier avec des services pour les enfants et les adolescents. La livraison se faire d'ici l'été 2027.

Concernant le projet Asterya, qui est un Centre d'Appui à l'Enfance s'installant au sein de l'ancienne Maternelle Netter, et dont les travaux ont commencé il y a peu. Ce projet est porté par Céline Greco, présidente de l'association Im'pactes et cheffe de service de la médecine de la douleur à l'Hôpital Necker.

Ce centre d'appui à l'enfance comprendra un hôpital de jour s'installant dans le bâtiment existant et dont l'ouverture au public se fera de 9h à 18h et la construction d'un nouveau bâtiment, abritant un café bistrot et des cuisines pédagogiques pour les jeunes, fermant à 22h le soir.

Aussi, Muriel Brûlé revient sur le square Courteline qui devient désormais un parc à chien et annonce une animation à venir de la part du Conseil de Quartier. Elle annonce également une réunion à venir, après la réserve électorale, pour évoquer de nouveau les évolutions du quartier.

Les questions et interventions du public pour la thématique des équipements publics au Conseil de quartier :

- 1. Un.e habitant.e à côté du jardin Solange Faladé déplore la situation insupportable à proximité du jardin avec la présence d'un terrain de basket qui porte préjudice au quartier selon cette personne, puisque les horaires de fermeture sont fixés à 21h30 le soir. Des mails et d'autres demandes ont été envoyées à la Mairie. Elle déplore également des problèmes de drogues et de rixes.**
- 2. Un.e participant.e à la réunion constate un budget semblant faible dédié aux CQ.**

Fabienne Stochement informe que la mairie dispose d'un très gros budget de fonctionnement et pas d'investissement, le CQ c'est l'inverse. C'est un budget du CQ, les actions sont portées par les CQ et peuvent être complétées par les initiatives citoyennes.

- 3. Un.e participant.e demande des contacts en mairie sur l'axe Netter/Bizot.**

Les CQ invitent la participante à se joindre au Conseil de Quartier en tant que Membre Associée, pour s'associer aux réunions.

- 4. Un.e participant.e prend la parole au nom des parents du quartier qui constate qu'entre les écoles maternelle et élémentaire Marsoulan, il y a environ 800 parents qui participent à la vie du quartier. Certes, certaines personnes font leurs courses en venant en voiture mais selon les statistiques, seulement 5% viennent**

en voiture. L'éventuelle piétonnisation de la rue du Rendez-Vous a été évoquée plus tôt, et la personne invite à réfléchir à d'autres types de circulation, comme le vélo et le partage d'usages. Elle constate que la Rue du Rendez-vous est très chaude en été et présente peu d'arbres. Selon la participante, il y a une nouvelle façon d'imaginer la suite et constate qu'il y a une manière d'acheter et de consommer qui évolue. Aujourd'hui, l'enjeu est d'éduquer les enfants à aller dans leurs commerces de proximité pour faire vivre le quartier.

5. Un.e participant demande s'il y a un projet de prévu dans le sens de la végétalisation de la rue du Rendez-Vous ?
6. La Mairie du 12^e informe qu'une concertation a eu lieu dans le cadre d'Embellir Votre Quartier Nation-Picpus portant sur la rue du Rendez-Vous notamment où les commerçant.es et habitant.es du quartier ont pu participer. Dans la période qui s'ouvrira, des propositions peuvent être faites par les candidat.es.
La Mairie du 12^e revient également sur les 14 commerces attribués selon le GIE, qui concernent bien spécifiquement le quartier de Bel-Air Nord et notamment la rue Sibuet, le boulevard Soult et l'avenue Courteline entre-autre.
La Mairie apporte également des précisions sur les terrasses et les terrasses estivales, ouvertes du 1^{er} avril au 31 octobre. Il y a des contrôles réalisés par la Police Municipale pouvant donner lieu à des verbalisations. Si le nombre de verbalisation est trop important, la Mairie d'arrondissement peut remettre en cause l'attribution de la terrasse, avec une revoyure avec le commerçant ainsi que le retrait de son droit lors de la prochaine attribution des terrasses.
Également, beaucoup de commerces sur le cours de Vincennes sont privés dont les magasins ED et EPI :
 - > Concernant le local de l'ancien ED, il y a beaucoup d'oppositions sur de grandes enseignes au Tribunal Administratif, il n'y a donc pas de visibilité pour le moment sur le commerce reprenant le local par la suite
 - > Concernant le local de l'ancien EPI, il y a plusieurs tentatives de reprises mais qui n'ont pas aboutis et n'ont pas de destination malgré un permis de construire. Ce permis permet des travaux et une mise en norme.
7. Un.e participant.e demande si les 14 locaux évoqués par le GIE faisaient référence aux 14 locaux vacants ?
8. La Mairie du 12^e précise qu'il y a trois locaux vacants à Bel-Air Nord. Le taux de vacances sur les locaux des bailleurs sont les plus faibles de tout Paris, avec parmi les trois locaux vacants, un ne trouvant pour le moment pas de repreneur et un devant être remis aux normes d'accessibilité. Il y avait deux locaux vacants sur le boulevard Soult, mais un permettra l'extension pour le super U afin d'une mise en conformité des « normes Covid », permettant de ne pas rentrer et sortir à la même porte.
9. Un.e participant.e souhaite apporter des précisions : les choses ne sont pas que théoriques. En tant que parent qui fréquente l'école élémentaire, l'école élémentaire et la crèche, beaucoup de parents ont proposé un projet de Rue Aux Enfants pour Marsoulan et souhaitent se saisir de ce dispositif de la Ville de Paris pour réaménager les abords de leurs écoles et crèches. Les parents d'élèves maintiennent avant et après les élections une proposition de Rue Aux

Enfants, en proposant une adaptation avec des routes partagées aux différents usages, pas seulement pour la végétalisation et la piétonisation.

- 10. Un.e participant.e informe d'une campagne de stérilisation, issue d'un partenariat entre la mairie et les associations, en faveur de la castration de chats avec le CDA12 et 30 millions d'amis. Des chats "libres" ont été déposés au jardin Solange Faladé. Mais la personne constate qu'ils ne sont pas nourris et demande d'acheter des boîtes isolantes pour l'hiver.**

Muriel Brûlé répond et informe qu'elle a en effet bien vu ces chats et a conscience de l'enjeu, et constate qu'ils ont été déposés dans le jardin partagé à proximité, mais que ce dernier semble en friche. Une dame s'occupait des 3 chats du jardin, et avait mis des abris pour eux, mais toutes les caisses ont été retirées du jardin avec un écriteau prévenant l'installation de nouvelles caisses. L'association qui s'occupe du jardin partagé où il y a les chats doit prendre soin du jardin avant de déloger les chats du jardin. Muriel propose à la personne de se rapprocher du Conseil de quartier pour réfléchir à des actions à mettre en place.